

# REGLEMENT DES EPREUVES JEUNES

## 1 But

Le présent règlement a pour objet la réglementation et l'organisation des épreuves Jeunes.

## 2 Catégories

BAMBI I	6 ans dans l'année courante
BAMBI II	7 ans dans l'année courante
BAMBI III	8 ans dans l'année courante
BENJAMIN I	9 ans dans l'année courante
BENJAMIN II	10 ans dans l'année courante
BENJAMIN III	11 et 12 ans dans l'année courante (non-licenciés)

Les coureurs licenciés de la catégorie MINIMES ne peuvent y participer qu'en cas où aucune course n'est prévue ce week-end au calendrier annuel ou annoncée au Bulletin d'Information Officiel de la FSCL.

Les participants de la catégorie MINIMES recevront dans ces conditions les mêmes récompenses que celles pour les catégories jeunes décrites ci-dessus. Cependant il est libre à l'organisateur d'appliquer le barème prévu pour leurs catégories.

## 3 Participation (max. 13 épreuves par saison)

Chaque détenteur d'une licence **Jeunes** F.S.C.L. (BAMBI I à BENJAMIN II) valable peut participer à 13 épreuves Jeunes organisées au cours de l'année (**max. 1 épreuve par week-end**) et les **8 meilleurs résultats** obtenus compteront pour le classement final du Trophée Jeunes. Pour les Benjamins III une licence **Loisir** est exigée. Toutefois, les enfants sont autorisés à participer sans licence dans les conditions suivantes:

- Lors de la 1<sup>ère</sup> participation à une épreuve Jeunes le (la) participant(e) est toléré(e) comme non - licencié(e) **avec autorisation signée des parents ou d'un tuteur**, les points obtenus lui seront attribués dès qu'une licence est demandée.
- Lors de la 2<sup>ème</sup> participation du/de la même candidat(e), la participation comme non licencié(e) sera tolérée sous condition qu'une demande de licence soit signée avant l'épreuve. Un certificat d'un médecin attestant son aptitude au sport cycliste doit être présenté à la FSCL dans la semaine qui suit l'épreuve.
- Lors de la 3<sup>ème</sup> participation du/de la même candidat(e) la licence est obligatoire. Au cas où la licence ne serait pas encore délivrée, le secrétariat de la FSCL doit être en possession de la demande dûment signée et du certificat d'un médecin attestant son aptitude au sport cycliste.

## 4 Epreuves

Pendant les jours scolaires le 1<sup>er</sup> départ ne peut pas être donné avant 14.30 heures. Pour les dimanches le départ ne peut être donné qu'à partir de 10.00 heures. Les inscriptions se feront une heure avant le premier départ. L'organisateur veillera également à ne pas intercaler les épreuves Jeunes entre les vraies courses.

### 4.1 Genre d'épreuves.

Les épreuves Jeunes doivent respecter l'aspect du jeu et peuvent se dérouler sous plusieurs aspects :

- Epreuves d'adresse en ligne
- Contre la montre individuel sur parcours d'adresse

### 4.2 Epreuves d'adresse en ligne :

- 4.2.1 installé dans un pré ou en forêt avec obstacles naturels et/ou artificiels
- 4.2.2 installé partiellement sur terrain naturel et artificiel
- 4.2.3 installé sur toute autre place disponible à l'organisateur

Dans tous les cas (4.2.1 – 4.2.3), le parcours doit être tracé de façon à ce que les critères « maîtrise du vélo » et « sécurité » soient spécialement considérés lors de la planification du circuit. Il répondra aux critères suivants :

- Il doit être surveillé dans sa totalité
- Des obstacles naturels et/ou artificiels, tels que petites bosses ou courtes descentes doivent être intégrées tout en respectant le niveau des compétences des enfants,
- L'organisateur place des surveillants aux endroits critiques pour prévenir des chutes ou autres. **En cas de besoin, le surveillant a le droit d'aider les enfants à passer l'obstacle (petite poussette, tenue par la selle, etc.)**,
- Le circuit n'excédera pas 800 m pour les catégories Bambi et 1.100 m pour les catégories Benjamin,
- Au moins 60% du circuit consistent dans des chemins non-asphaltés (chemins de près, de forêt, etc.). Les montés et/ou descentes excédant une pente de 4% sont à limiter à 15 m consécutifs pour les catégories Bambi et à 25 m consécutifs pour les Benjamins,
- La ligne de départ et d'arrivée doit être d'une longueur minimale de 25m et d'une largeur minimale de 3m.
- **Le parcours est fermé à toute circulation automobile**

### 4.3 Contre la montre individuel sur parcours d'adresse

L'épreuve contre la montre sur parcours d'adresse peut se dérouler à l'extérieur sur un circuit fermé à la circulation automobile ou à l'intérieur d'un bâtiment sportif ou polyvalent. Dans ce cas, la salle doit offrir une surface exploitable suffisante.

Dans tous les cas, les parcours choisis doivent comprendre des difficultés naturelles et/ou artificielles visant à développer l'adresse du jeune cycliste. Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse ces difficultés pourront être des virages serrés, des passages très étroits, des slaloms, des dépassements d'obstacles p. ex. rampe en bois, des passages de petits ponts en dos d'âne, transport d'objets, etc..

Il doit comporter au moins 8 points de contrôle (points chauds) dont au moins :

- 1 slalom avec 8 obstacles
- 1 passage sur rampe pivotante
- 1 passage étroit d'au moins 6 mètres
- 2 virages d'au moins 160°
- 1 freinage final à point fixe

La difficulté des points de contrôle peut être modifiée pour les différentes catégories.

L'épreuve se déroule en 2 manches.

### 4.4 Durée des épreuves

- Les parcours d'adresse en ligne sur circuit fermé à la circulation automobile doivent avoir une durée pour le vainqueur de :

5 à 7 min. pour BAMBI I (6 ans)

6 à 8 min. pour BAMBI II (7 ans)

7 à 10 min. pour BAMBI III (8 ans)

9 à 12 min. pour BENJAMIN I (9 ans)

12 à 15 min. pour BENJAMIN II (10 ans) et BENJAMIN III (11 et 12 ans)

Le nombre de tours sera fixé en fonction de la longueur et de la difficulté du parcours en tenant compte des performances réalisées de la catégorie BAMBI I dont la durée de l'épreuve ne pourra dépasser 7 minutes pour le vainqueur. Le nombre exact de tours sera déterminé à l'issue du 1<sup>er</sup> tour effectué. Vu ce résultat le délégué du Comité des Jeunes déterminera les tours à parcourir par les autres catégories.

Les organisateurs veilleront à respecter strictement les maxima de temps annoncés ci-dessus. Il n'est en aucun cas accepté par le délégué officiel du Comité des Jeunes de faire des extensions considérables.

- Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse la durée de l'épreuve est d'un tour de parcours complet par manche pour toutes les catégories.

## 5 Classement

### 5.1 Epreuves d'adresse en ligne :

Les classements sont établis selon les temps réalisés. Comme unité de mesure on retient uniquement les minutes et secondes.

### 5.2 Contre la montre individuel sur parcours d'adresse

Pour les épreuves contre la montre individuel sur parcours d'adresse, les temps réalisés seront majorés de 4 secondes par faute commise aux différents points de contrôle et entre ces points.

La faute est définie comme suit :

- mise à terre d'un pied
- mauvais passage d'un point de contrôle (p.ex. Slalom mal effectué -> obstacle tombé etc.)
- chute

Un maximum de 3 fautes peut être comptabilisé sur un point de contrôle. Si un point de contrôle n'a pas été passé, 4 fautes seront comptabilisées d'office pour ce point.

Le classement final est établi sur base de la somme des temps majorés des deux manches. Comme unité de mesure on retient uniquement les minutes et secondes.

## 6 Trophée Jeunes

Un classement annuel dénommé « Trophée Jeunes » sera établi pour les catégories BAMBI I à BENJAMIN II et les récompenses y relatives seront remises aux trois meilleurs classés de chaque catégorie, garçons et filles séparés, à l'occasion de la Journée des Récompenses.

Le « Trophée Jeunes » portera, le cas échéant, une dénomination faisant référence au sponsor.

Les jeunes seront classés individuellement par le barème des points dans leur catégorie respective. Les modalités concernant le classement final ainsi que le barème des points sont définies par un addendum au présent règlement.

## **7 Généralités**

Le port du casque rigide est obligatoire pendant toute la durée des épreuves. L'organisateur ou la FSCL peuvent mettre à la disposition des participants un nombre limité de casques qui leurs seront prêtés. Le port des gants est vivement recommandé. Tout participant doit rendre son dossard et le cas échéant les épingle de sécurité à l'organisateur au plus tard lors de la remise des prix.

La remise des prix de toutes les catégories aura lieu au **maximum une heure** après l'arrivée de la dernière épreuve Benjamin. L'organisateur veillera à ce qu'une ou plusieurs personnes responsables de son club soient présentes pour effectuer les classements.

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des changements de dernière minute dus par exemple à des conditions climatiques défavorables, au nombre trop restreint de participants, etc.

La FSCL ainsi que l'organisateur déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de pertes d'objets sur les lieux de l'épreuve ou à l'occasion de la remise des prix.

En cas d'ennui mécanique, la course continue et les éventuelles réparations peuvent être réalisées par toute personne présente sur le circuit. En cas d'une épreuve contre la montre individuel sur parcours d'adresse, le candidat malchanceux pourra prendre un nouveau départ.

En cas de chute aucune bonification n'est accordée.

L'organisateur doit avoir sur place pendant toute la durée des épreuves un secouriste breveté équipé d'un coffret de premier secours et d'un téléphone portable ou fixe installé sur les lieux. Néanmoins il est recommandé de faire appel à une équipe de secouristes disposant d'une ambulance

Tout participant franchissant la ligne d'arrivée aura droit à une récompense. Pour ne pas décourager les malchanceux, ces derniers reçoivent également un prix. Des points pour le classement « Trophée Jeunes » ne peuvent cependant pas leur être attribués.

Les prix seront identiques pour tous les participants. Toutefois, il est loisible au club organisateur de distribuer des coupes ou médailles en sus des prix normalement prévus par le règlement. Dans ce cas, l'organisateur doit également prévoir des prix spéciaux pour les premières filles.

L'organisateur est tenu à établir un classement séparé par catégorie qu'il devra remettre à la fin de l'épreuve au délégué officiel du Comité des Jeunes qui les transmettra au secrétariat de la FSCL. Ce dernier les complètera en inscrivant les points obtenus pour le trophée Jeunes en vue de leur publication au BIO.

Le délégué officiel du Comité des Jeunes fera remplir et signer le rapport de course, qu'il enverra ensemble avec les classements du jour en 5 exemplaires au secrétaire du Comité des Jeunes par le biais du secrétariat général.

Le croquis du parcours est à envoyer à la commission technique (CT) 5 à 8 semaines avant l'épreuve par le club organisateur.

L'inspection du parcours sera effectuée avant chaque épreuve « Jeunes » par le délégué FSCL compétent. Celui-ci a le droit d'ordonner le changement du parcours au cas où ce dernier serait trop difficile respectivement comprendrait un danger pour les participants.

Le délégué se fera délivrer par l'organisateur avant l'épreuve toutes les autorisations éventuellement requises au bon déroulement de la course.

## **8 Infractions**

Une infraction est définie par :

- le raccourci,
- l'aide de tierces personnes non-autorisées à l'exception d'un ennui mécanique ou d'une chute,
- l'infraction commise par n'importe qui sur un autre concurrent,
- la non-obéissance aux délégués de l'organisateur, de la FSCL et aux forces de l'ordre.

L'infraction sera sanctionnée par l'exclusion de la course.

## **9 Droit de participation**

La participation est gratuite, toutefois l'inscription doit se faire au plus tard une demi-heure avant le départ de la première épreuve.

## **10 Matériel Vélo**

Seront admis pour les « épreuves Jeunes » uniquement les vélos VTT en bon état de fonctionnement.

Les roues stabilisatrices sont interdites.

## **11 Remarques**

Toutes les épreuves « Jeunes » seront surveillées par un délégué du Comité des Jeunes

Pour tous les cas non repris dans le présent règlement des épreuves Jeunes, le règlement officiel de la FSCL régissant toutes les organisations faisant foi.

La saison des épreuves de jeunes débutera le 15 mars et finira le 15 octobre chaque année.

Le présent règlement a été approuvé lors du congrès du calendrier en date du 11 mars 2011 et entrera en vigueur le 1 janvier 2012.